

ANTS sur ordinateur

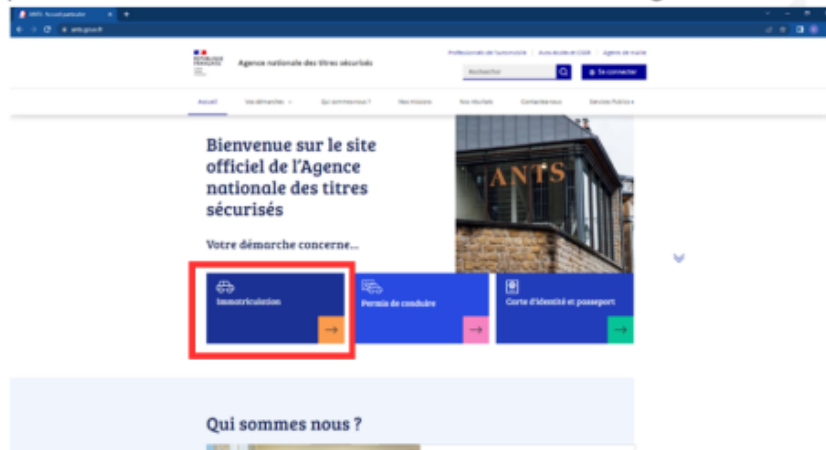
Mémo "ANTS"



L'ANTS (= l'Agence Nationale des Titres Sécurisés) accompagne dans la réalisation des démarches liées à l'immatriculation, au permis de conduire ou encore au titre d'identité.

Réaliser une démarche

Quand vous êtes sur le site ants.gouv.fr, cliquez sur la catégorie qui correspond. Dans notre exemple, nous voulons modifier l'adresse sur notre carte grise.



Cela va vous ouvrir une nouvelle page :

- 1) Si vous souhaitez juste suivre l'avancement de vos démarches, cliquez sur ce lien et accéder à votre espace personnel.
- 2) Choisissez, la démarche que vous souhaitez faire.
- 3) Puis cliquez sur "commencer votre démarche en ligne".



Mémo "ANTS"



Modifier l'adresse sur votre certificat d'immatriculation (exemple)

4) Connectez-vous soit via Franceconnect soit via vos identifiants ANTS



5) Une fois connecté sur votre compte, vous avez accès à toutes les démarches.

6) Pour faire une nouvelle demande, cliquez sur "nouvelle démarche", puis sélectionner celle que vous souhaitez faire (dans l'exemple, changer l'adresse de sa carte grise).



Mémo "ANTS"



7) Puis remplissez les informations nécessaires

- 8) Une fois votre démarche remplis, vous pouvez télécharger un récapitulatif de votre demande.
- 9) Il est possible de suivre l'avancement de cette demande dans votre espace personnel.



Retour